



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE

Metz, le 08/07/2020

Le département de la Moselle est placé en « vigilance sécheresse »

Les données de suivi hydrologique de la situation d'étiage font état d'une sécheresse des sols ainsi que d'un début d'assèchement de certains cours d'eau mosellans. Bien que le niveau des eaux superficielles permette toujours de répondre aux besoins d'alimentation en eau de la population, sans préjudice au fonctionnement des milieux aquatiques, la pluviométrie du mois de juin n'a pas permis une amélioration durable de la situation.

En l'absence de pluies significatives dans les semaines à venir, la situation peut être susceptible de s'aggraver. Par ailleurs, les prévisions saisonnières de Météo France présagent d'un été plus chaud que la normale.

Pour cette raison, Didier MARTIN, préfet de la Moselle, a placé l'ensemble du département en situation de « vigilance sécheresse » et encourage tous les consommateurs d'eau à préserver la ressource.

Aussi, le préfet appelle l'ensemble des usagers de l'eau, industriels, collectivités, agriculteurs et particuliers, à faire preuve d'un usage mesuré de leurs prélèvements et de leur consommation en eau.

Recommandations pour les particuliers :

- Ne faire fonctionner son lave-linge et son lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins,
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes et le potager,
- Utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes,
- Préférer les douches aux bains (un bain consomme 5 fois plus d'eau) et ne pas laisser couler l'eau pendant la toilette
- Arroser en dehors des périodes chaudes (de préférence tard le soir) pour éviter les pertes par évaporation
- Pailler les plantes et légumes (protège des fortes chaleurs et préserve l'humidité du sol).
- Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau.
- Recommandations pour les collectivités et les professionnels :
 - Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau,
 - Organiser l'arrosage en dehors des périodes chaudes,
 - Fermer les fontaines à circuits ouverts,
 - Différer les travaux les plus consommateurs d'eau.

Les collectivités sont invitées à signaler à l'agence régionale de santé (ARS) toute tension qui pourrait être observée dans la distribution en eau.

Les services de l'État restent vigilants et poursuivent le suivi de la situation hydrologique.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -